

Compte-rendu du Conseil municipal d'ESPINASSE VOZELLE

le vendredi 3 juillet 2026 à 18 heures 30 (Salle de la Mairie)

Présents : Michel Marien, Pascale Dufour Pomares, Jocelyn Toton, Marie-Hélène Bourdier, Marc Relot, Bernard Bouchot-David, Nathalie Duchalet, Thierry Hamelin, Nadège Elzéard, Cindy Philipp, Emilie Piacentino, Damien Thévenet, Sacha Sépac, Adrien Faure, Marie Genebrier

Secrétaire de séance : Jocelyn Toton

Assistaient également à la réunion : Guillaume Thomas-Dufour, Nadine Martin

Ordre du Jour :

- Poste service animation
- Climatisation réfectoire école
- Prestataire cantine
- Convention ABT
- Cession remorque
- 13 juillet
- Questions diverses

1. Poste service animation

Monsieur le Maire rappelle que l'article L. 332-23 1° du code générale de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Il propose de créer un emploi non permanent sur le grade d'adjoint d'animation territorial et de l'autoriser à recruter un agent contractuel indiciaire à la suite de l'accroissement temporaire d'activités lié à l'accueil périscolaire (cantine, soir et mercredis) à compter du 1^{er} septembre 2026, pour une durée hebdomadaire annualisée de 22 heures.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012, article 6413 du budget de l'année 2026.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte ces propositions et autorise le maire à signer tout document à intervenir.

2. Climatisation réfectoire école

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'à la suite de la canicule de ce mois de juin, un devis a été demandé pour l'installation d'une climatisation pour le réfectoire de la cantine scolaire où la température est excessive en raison des surfaces vitrées. Il rappelle que celui-ci est utilisé également par le centre de loisirs durant tout le mois de juillet. De plus, cette installation permettrait au personnel enseignant de disposer d'une salle plus fraîche sur place.

Il informe également que le Conseil Départemental maintient pour l'année 2026 le dispositif solidarité qui permet de bénéficier d'une aide à hauteur de 50% sur un montant maximum de 10 000 euros HT. Le montant du devis s'élève à 4 500,00 euros HT. Il propose d'adopter le plan de financement ci-après, de solliciter le dispositif solidarité auprès du Conseil Départemental et d'inscrire cette opération en investissement au budget 2026.

Le plan de financement est le suivant :

Montant total H.T.	4 500,00
Conseil Départemental	2 250,00
Autofinancement	2 250,00

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte ces propositions.

3. Prestataire cantine

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les conventions du Gourmet Fiolant pour la fourniture des repas de la cantine scolaire et de l'ALSH pour l'année scolaire 2026/2027 qui présente une augmentation de 10%. Après les prospections d'Emilie Piacentino auprès d'autres prestataires il ressort que la Société Api restauration, qui fournit déjà de nombreuses cantines de l'agglomération, est la mieux placée avec les prix de repas suivants :

- repas enfant 4,10 € TTC,

- repas adulte 5,25 € TTC

Il propose à l'assemblée d'adopter ces propositions, qui permettront de conserver les prix actuels pour les familles.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ses propositions et autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir sur ce dossier.

4. Convention ABT

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune est adhérente à Allier Bourbonnais Territoires ;

La convention définissant les conditions d'assistance informatique est arrivée à son terme le 31 décembre 2025 et doit être renouvelée pour la période 2026-2030, et renouvelable une fois tacitement.

Après avoir pris connaissance de cette convention et en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer ladite convention.

5. Cession remorque

Monsieur Rélot expose à l'Assemblée qu'une remorque agricole Maître n'est plus utilisée par les agents des services techniques. Les établissements Carton se sont portés acquéreur pour un montant de 1 500 euros. Monsieur le maire demande d'accepter cette proposition.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve cette proposition.

- autorise le maire à signer tout document à intervenir dans le cadre de ce dossier.

6. Election membres du CCAS

A la demande de la préfecture une délibération a été rédigée pour la nomination des conseillers municipaux qui sont membres du CCAS.

Monsieur le maire rappelle à l'Assemblée que le nombre de membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) a été fixé à dix par délibération du 20 mars 2026.

La liste des conseillers municipaux candidats pour siéger au conseil d'administration du CCAS es la suivante :

- Marie-Hélène BOURDIER
- Nathalie DUCHALET
- Nadège ELZEARD DE SAINT SILVESTRE
- Marie GENE BRIER
- Cindy PHILIPP

Après avoir procédé aux opérations de vote, le conseil municipal déclare :

- Marie-Hélène BOURDIER
- Nathalie DUCHALET
- Nadège ELZEARD DE SAINT SILVESTRE
- Marie GENE BRIER
- Cindy PHILIPP

pour siéger au sein du conseil d'administration du CCAS.

7. Décision budgétaire

Décision modificative n°1 Climatisation réfectoire

N° DM	Date	Objet	Montant
1	03/07/2026	CLIMATISATION REFECTOIRE ECOLE	
		023 - Virement à la section d'investissement	-2 250,00
		61551 - Entretien matériel roulant	2 250,00
		TOTAL FONCTIONNEMENT	0,00
		2135 - Installations générales, agencements Opération 366	5 400,00
		223 - Constructions (affectation) Opération 361	-5 400,00
		TOTAL INVESTISSEMENT	0,00
		TOTAL DEPENSES	0,00
		021 - Virement de la section de fonctionnement	-2 250,00
		1323 - Subv. non transf. Départements Opération 366	2 250,00
		TOTAL INVESTISSEMENT	0,00
		TOTAL RECETTES	0,00
		TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00
		TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00

8. 13 juillet

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'à la suite des arrêtés reçus de la préfecture il a été décidé d'annuler la manifestation du 13 juillet et de la reporter à une date ultérieure.

Les dates possibles seraient les 29 août, 5 ou 12 septembre, le choix sera fait dans la semaine prochaine en fonction des disponibilités de l'ensemble des intervenants.

Il rappelle que pour la cérémonie du 14 juillet le vin d'honneur habituellement organisé chez « Kiki et Minou » se tiendra à la salle polyvalente.

9. Questions diverses

La commission travaux se réunira le jeudi 30 juillet à 18h 00.

La séance est levée à 20h 00.